



Problème avec la responsabilité d'un plombier

Par **anisa73**, le **29/09/2009** à **20:22**

bonjour, voici mon problème :

entre 2004 et 2006, Mr X, plombier, a effectué toute l'installation sanitaire dans des appartements que nous louons. dernièrement, fuite chez un des locataire, dégât des eaux. déclaration à l'assurance. le plombier vient et nous informe que cela provient d'un raccord qui s'est fendu ds l'alimentation de la douche (problème qu'il connait car il a eu d'autres cas avoue t-il). l'assurance ne nous prend en charge que la recherche de fuite moins la franchise. les raccords n'étant garantis que 2 ans (dixit l'assurance) ils ne peuvent faire un recours contre la decennale du plombier. discussion avec celui-ci qui ne veut pas faire un geste pour la différence à régler, arguant qu'il n'est pas responsable de la malfaçon de ses raccords. qu'en est-il exactement ? un prestataire de service n'est-il pas responsable de son travail ? à lui de se retourner ensuite contre son fournisseur je pense. nous ne savons plus que faire car la différence à régler n'est pas anodine ! merci d'avance si vous pouvez nous dire quoi faire dans cette situation. bien cordialement